

*Initiatives ministérielles*

[Français]

**Le président suppléant (M. Tremblay (Québec-Est)):**  
Questions ou commentaires? Débat? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Tremblay (Québec-Est)):**  
Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé à un Comité législatif.)

**Le président suppléant (M. Tremblay (Québec-Est)):**  
Puisque aucun autre travail n'est prévu pour le moment, conformément à l'ordre adopté le mercredi 20 décembre 1989, la Chambre demeure ajournée jusqu'au lundi 5 mars 1990, à 13 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 27.)